

Conseil communal du jeudi 26/02/2015.

Séance publique - Point 1 – Approbation du procès verbal du 29/01/2015.

Intervention Cloes - Groupe Renouveau

Concernant le point Aménagement du site Rue Gervais Toussaint à Dalhem, M. Olivier a proposé et demandé le vote sur deux amendements, à savoir :

1-qu'un des logements soit adapté ou adaptable

2-qu'il y ait une concertation avec la population

La relation donnée dans le PV sur chacune de ces deux propositions d'amendement est la suivante :

M. L. OLIVIER, Conseiller, intervient au nom du groupe RENOUEAU. Il sollicite le vote sur une proposition d'amendement.

Statuant par 8 voix contre (majorité) et 6 voix pour (RENOUEAU) ;

REJETTE l'amendement proposé par M. L. OLIVIER.

Cette relation est tristement lacunaire.

Plus généralement, au cours de ce Conseil du 29/01/2015, la majorité a refusé systématiquement que les interventions des Conseillers Renouveau figurent dans le procès-verbal.

Cela constitue une véritable censure que notre groupe ne peut évidemment pas tolérer car elle est en contradiction avec les principes fondamentaux en vigueur dans notre démocratie au sujet de l'information et de la transparence vis-à-vis des citoyens.

Pour justifier sa position la majorité MR-PS-CdH invoque vaguement le fait que cette insertion demanderait beaucoup trop de travail à la Directrice générale à qui incombe la tâche de secrétariat.

Cette justification ne tient absolument pas la route puisque, en application du Règlement d'ordre intérieur que nous avons tous voté, chaque Conseiller Renouveau transmet ses interventions par écrit, sous forme numérique, à la Directrice générale de sorte que le seul travail qu'elle doit remplir est de copier – coller (deux clics, tout le monde sait ce que c'est) dans le PV le texte qu'elle a reçu.

C'est pourquoi nous voterons « non » à l'approbation du procès verbal.

Pour compléter l'information à ce sujet, il me paraît intéressant de relever que la Ville de Charleroi met sur son site internet la vidéo intégrale de ses séances de Conseil communal. Cela est accessible à tous par le chemin [www.charleroi.be/hotel de ville/conseil communal /Le conseil communal en video](http://www.charleroi.be/hotel_de_ville/conseil_communal/Le_conseil_communal_en_video).

Renouveau n'en demande pas tant.

Je demande que mon intervention figure dans le procès verbal et qu'il soit voté sur cette demande.